



NOUVEL AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Que lors de la session ordinaire qui aura lieu le mercredi 8 mai 2024 à 19h30 au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue,

Le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

Site	Lot 4 028 087 6, rue de la Cédrière
Zone	RV-12
Nature	Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal de type résidence unifamiliale dont une marge de recul est dérogatoire.
Effet	Une réponse favorable du conseil municipal aura pour effet de : Autoriser la marge de recul latérale droite d'un agrandissement projeté de 3,8 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul latérale minimale de 4,5 mètres. Le tout contrairement au règlement de zonage numéro 642-2022.

QUE toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation lors de la séance du Conseil, ou par courriel d'ici le mardi 7 mai 2024 à 16h30 à l'adresse suivante : consultations@morinheights.com;

Donné à Morin-Heights, le 18 avril 2024

Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 18 avril 2024

Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

NEW PUBLIC NOTICE MINOR EXEMPTION

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

At the meeting to be held on Wednesday, May 8, 2024, at 7:30 pm, at the Chalet Bellevue located at 27, rue Bellevue,

Council will rule on the following request:

Site	Lot 4 028 087 6, rue de la Cédrière
Zone	RV-12
Type	Authorize the extension of a single-family dwelling where a setback margin is non-conforming.
Effect	A favorable response from the municipal council will have the effect of: Authorize the right-side setback margin of a projected expansion of 3.8 meters, while the current regulations require a minimum right-side setback margin of 4.5 meters. The whole contrary to Zoning By-law 642-2022.

THAT any interested person or organisation may be heard regarding this request for minor exemption at the Council meeting, or by email until Tuesday, May 7, 2024 at 4:30 pm at the following address: consultations@morinheights.com;

Given at Morin-Heights on April 18, 2024